

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Boissy-aux-Cailles

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:6594

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Bâtiments
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
- I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
- PTI/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
- T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



0 100 200 m

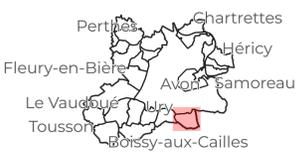


Plan local d'Urbanisme Intercommunal



Bourron-Marlotte

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:5 403

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
 - Limites communales
 - Bâtimens
 - Parcelles
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
 - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
 - PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
 - T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
 - EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
 - EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
 - I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
 - PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
 - T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
 - T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
 - T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Cély

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:4 278

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Bâtimens
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
- I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
- PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
- T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



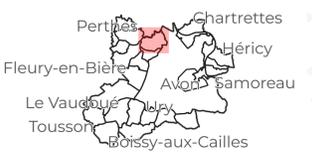
0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal



Chailly-en-Bière

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:5 896
Version du 05-06-2024



- Éléments de contexte**
- Limite de la CAPF
 - Limites communales
 - Bâtimens
 - Parcelles
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
 - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
 - PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
 - T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
 - EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
 - EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
 - I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
 - PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
 - T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
 - T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
 - T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles

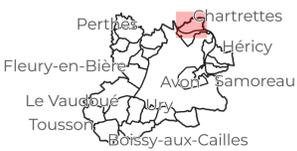


0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Chartrettes

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:5982

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Bâtiments
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
- I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
- PT/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
- T4 - Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
- T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Fleury-en-Bière

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:6957

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

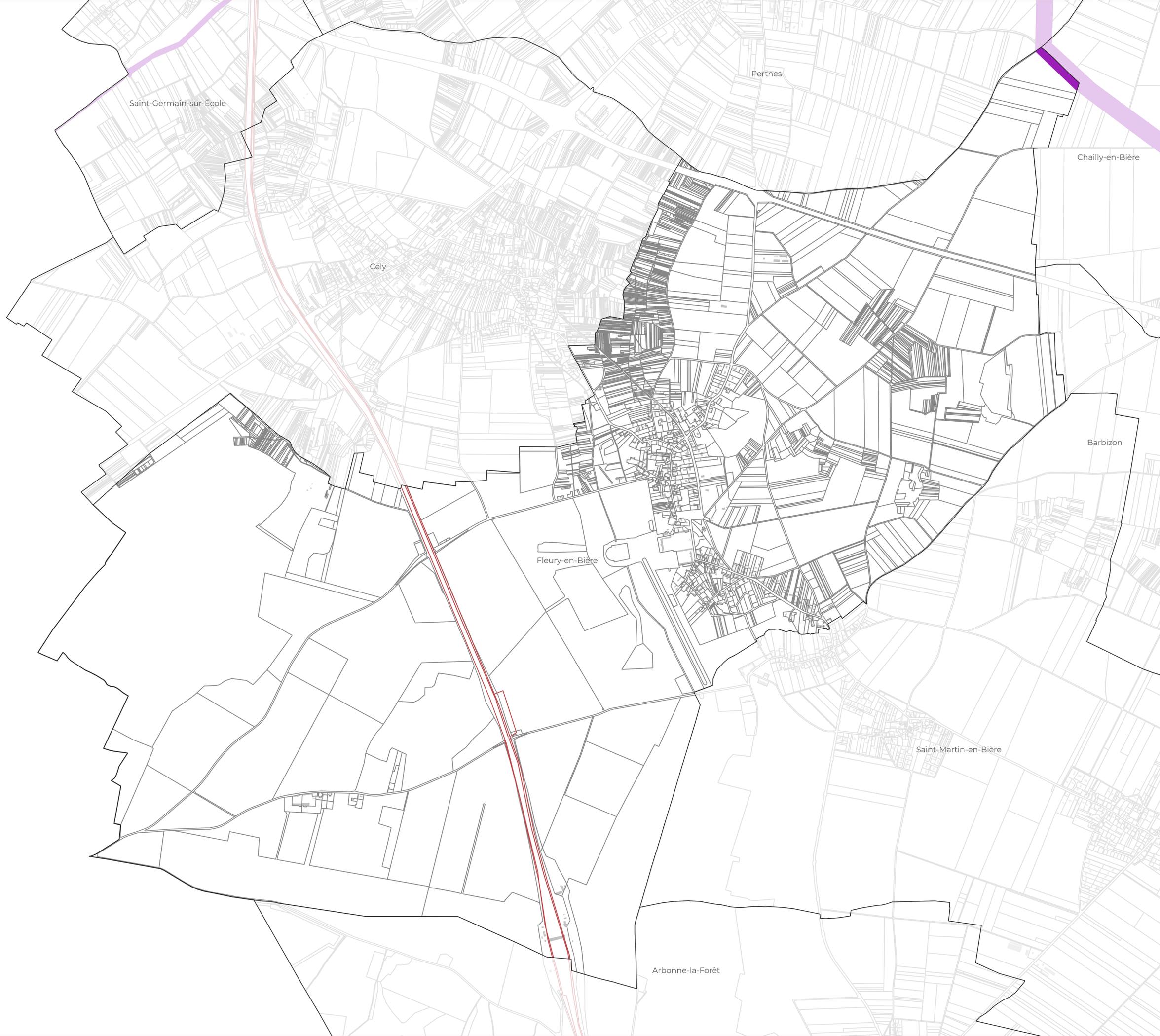
- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Bâtiments
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
- I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
- PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
- T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



0 100 200 m



Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Fontainebleau - Zoom

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



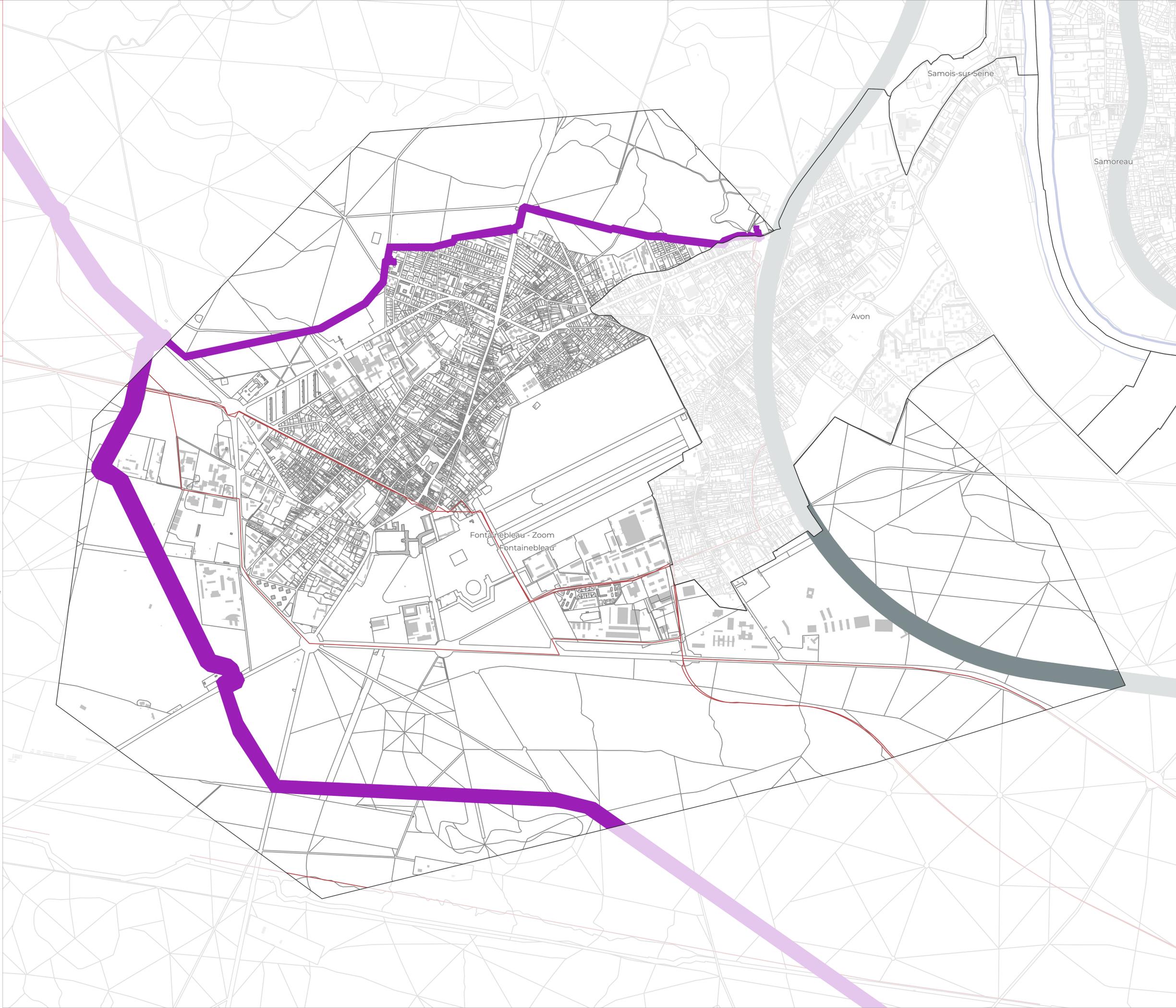
1:6561

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

-  Limite de la CAPF
 -  Limites communales
 -  Bâtiments
 -  Parcelles
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
-  EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
 -  I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
 -  I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
 -  I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
 -  PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
 -  T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
 -  EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
 -  EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
 -  I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 -  A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
 -  PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
 -  T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
 -  T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
 -  T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal



Fontainebleau

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024

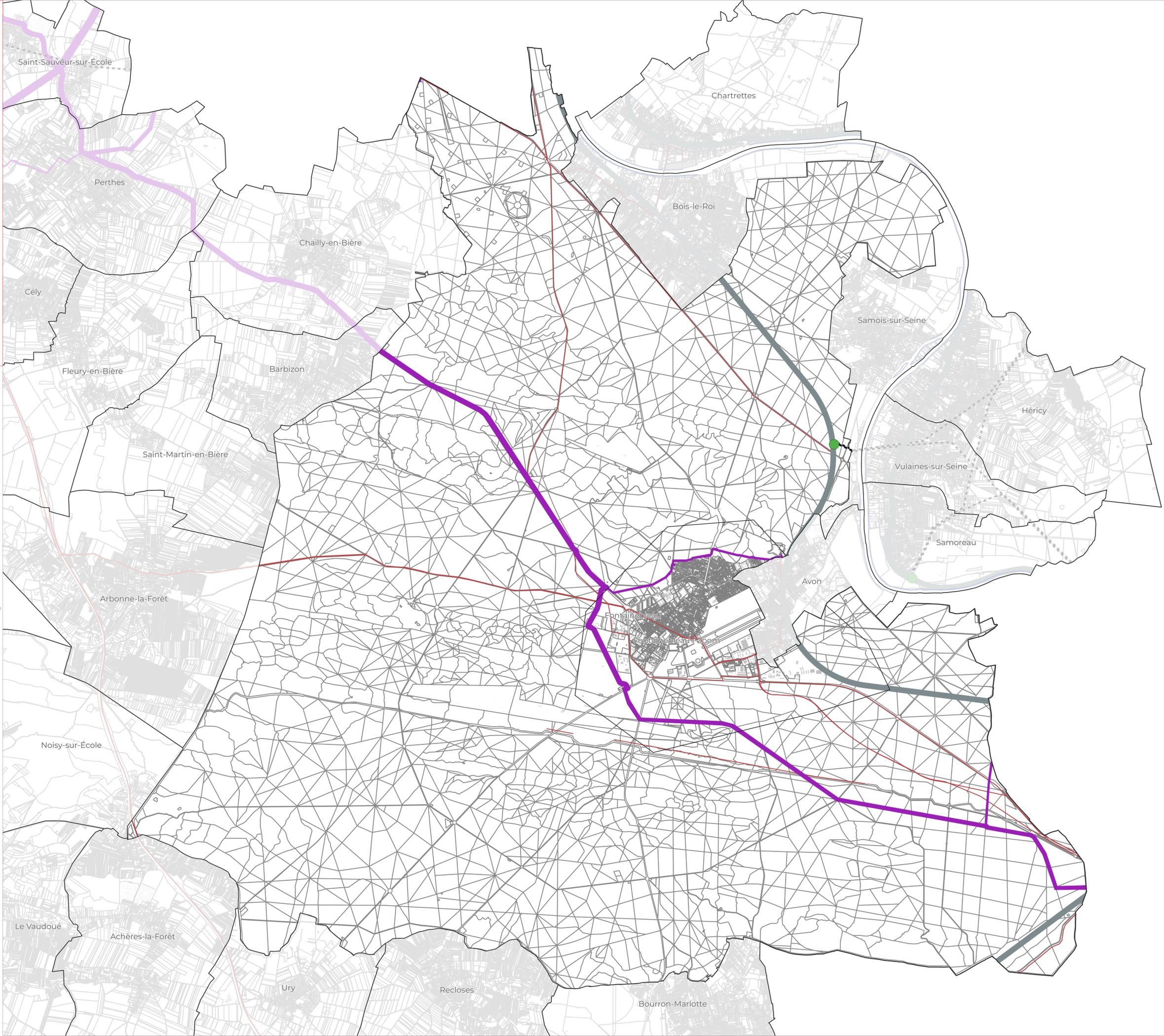


1:22 893
Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Bâtimens
- Parcelles
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
- I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
- PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
- T4 - Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
- T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



00000 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal



Héricy

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



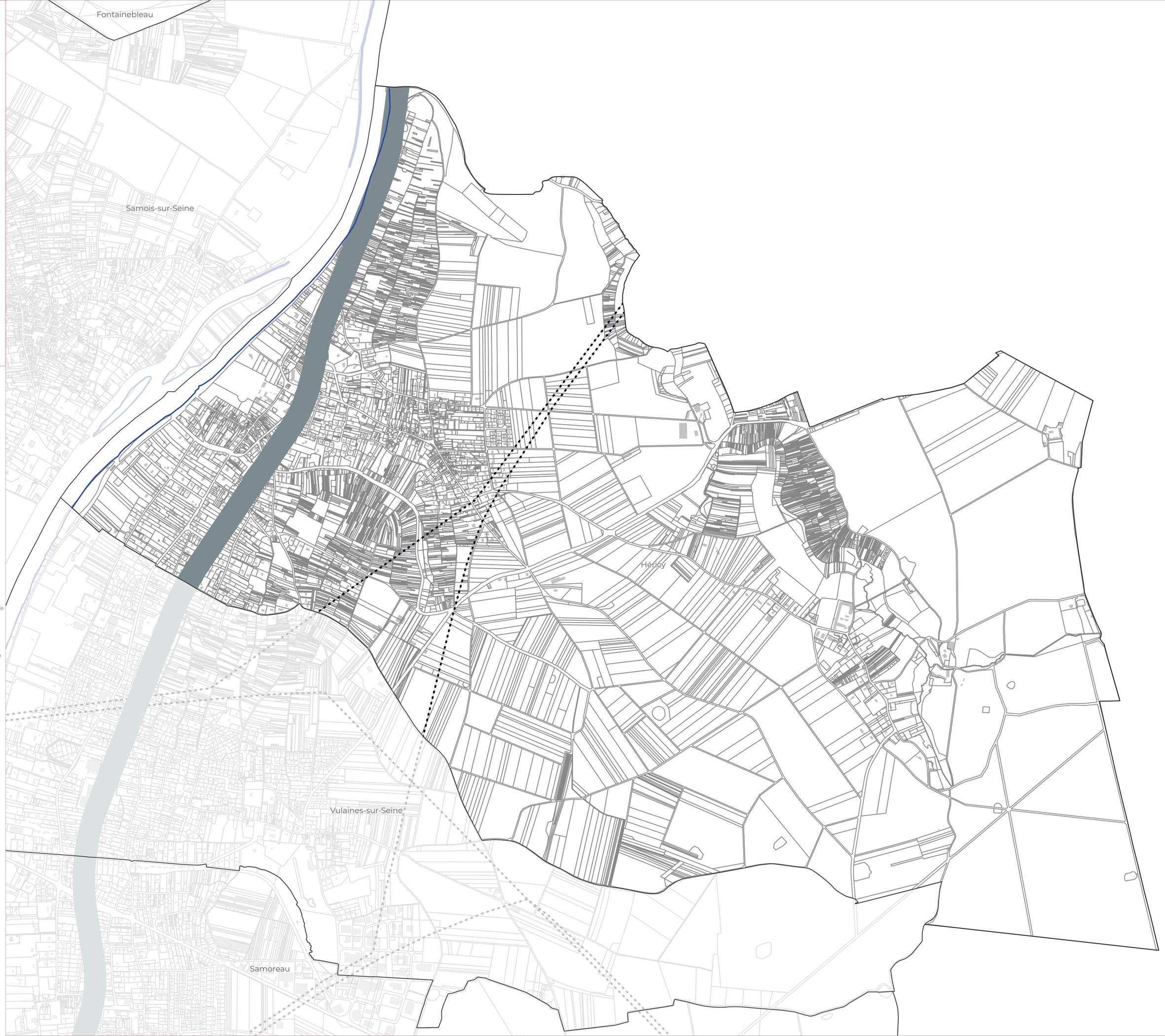
1:5762

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
 - Limites communales
 - Bâtimens
 - Parcelles
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
 - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
 - PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
 - T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
 - EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
 - EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
 - I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
 - PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
 - T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
 - T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
 - T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



Plan local d'Urbanisme Intercommunal

La Chapelle-la-Reine

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:7952
Version du 05-06-2024



- Éléments de contexte**
- Limite de la CAPF
 - Limites communales
 - Bâtimens
 - Parcelles
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
 - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
 - PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
 - T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
 - EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
 - EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
 - I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
 - PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
 - T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
 - T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
 - T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Achères-la-Forêt

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:6915

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Bâtimens
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
- I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
- PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
- T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles

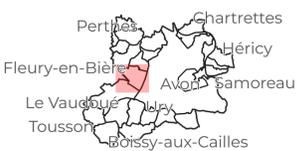


0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Arbonne-la-Forêt

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:6 469

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
 - Limites communales
 - Bâtiments
 - Parcelles
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
 - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
 - PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
 - T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
 - EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
 - EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
 - I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
 - PT/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
 - T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
 - T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
 - T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Avon

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



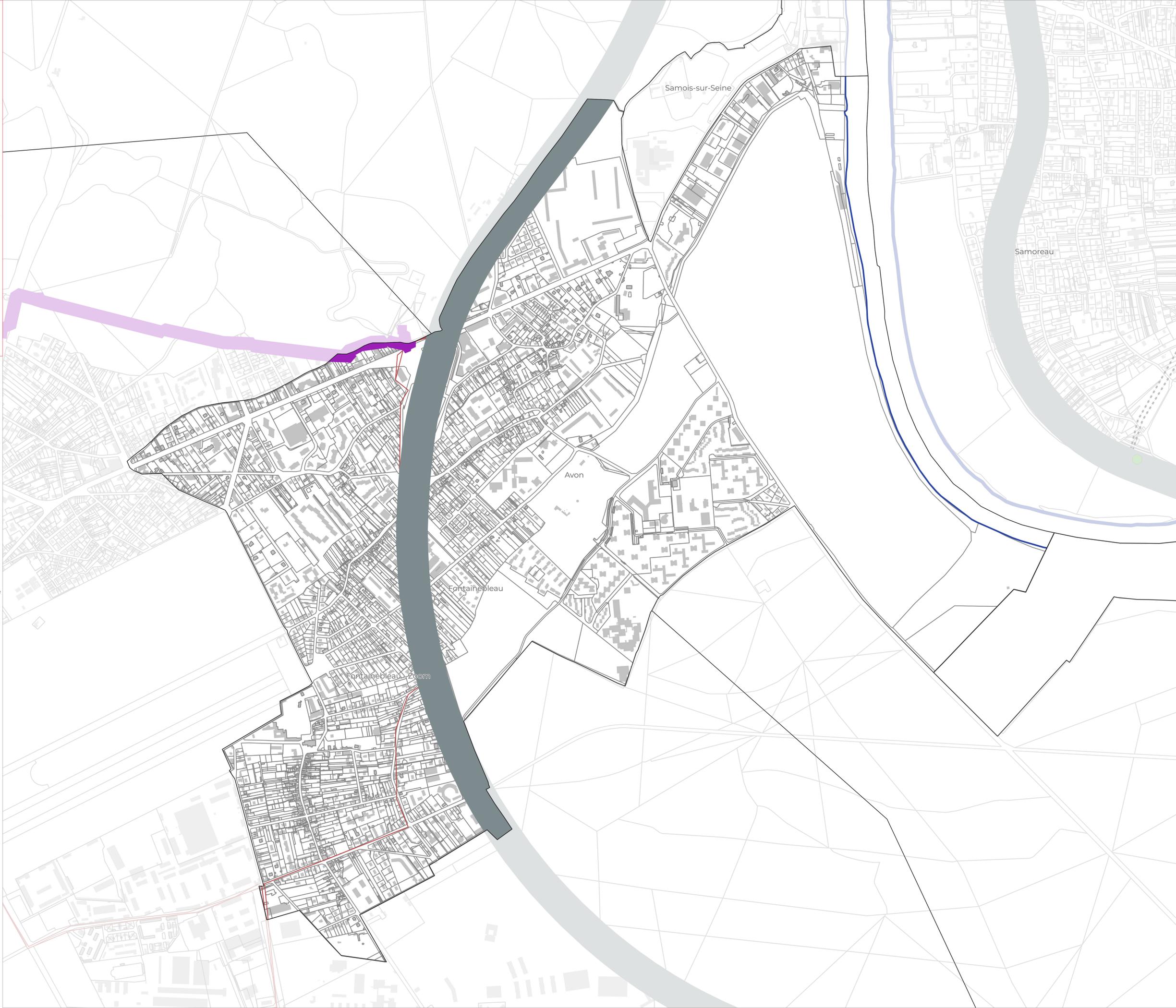
1:3967

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
 - Limites communales
 - Bâtimens
 - Parcelles
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
 - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
 - PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
 - T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
 - EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
 - EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
 - I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
 - PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
 - T4 - Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
 - T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
 - T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Barbizon

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:4 461

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
 - Limites communales
 - Bâtiments
 - Parcelles
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied*
 - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
 - PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
 - T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
 - EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
 - EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
 - I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
 - PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
 - T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
 - T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
 - T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Bois-le-Roi

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:6565

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
 - Limites communales
 - Bâtimens
 - Parcelles
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
- EL3 - Servitudes de halage et de marche pied*
 - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
 - I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
 - PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
 - T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
 - EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques, données non disponibles
 - EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération, données non disponibles
 - I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage
 - PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques, données non disponibles
 - T4 : Servitudes aéronautiques de balisage, données non disponibles
 - T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement, données non disponibles
 - T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique, données non disponibles



0 100 200 m

